

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Conseil d'Administration

Réunion du 11 juin 1981

DELIBERATION N° 81-10 DU 11 JUIN 1981
PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 1981

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "SEINE-NORMANDIE", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 février 1981.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,

Le Président
du Conseil d'Administration,

Claude LEFROU

Robert BOUQUIN

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

S.G.-FBN/CD

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 FEVRIER 1981
(1ERE REUNION 1981)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "SEINE-NORMANDIE" s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Préfet LANIER le 25 février 1981 à la Préfecture de la Région d'Ile-de-France avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 1980.
- 2 - Problèmes des locaux de l'Agence.
- 3 - Décision modificative n° 1 au budget 1981.
- 4 - Modification du IIIème Programme :
 - a) Modalités des aides portant sur la sécurité de l'alimentation en eau, hors agglomération parisienne,
 - b) Transfert d'autorisations de programme entre diverses lignes dudit programme.
- 5 - Orientation des activités de la plate-forme de Colombes.
- 6 - Divers :
 - a) Remises gracieuses.
 - b) Revalorisation du plafond des aides au logement.
 - c) Participation de l'Agence à l'Association pour le développement et la connaissance de la voie d'eau.

Assistaient à la réunion

En qualité d'Administrateurs

M. LANIER, Président
M. PREVOTEAU, Vice-Président
M. RICHARD, Vice-Président
M. de BOURGOING
M. PERNIN
M. ENGLANDER
M. COUPEZ

M. HERANDE
 M. VINCENT
 M. GALLON
 M. HOSSARD
 M. JOURDAN
 M. le Docteur Talon
 M. PERIGAUD
 M. CHAMBOLLE
 M. BRIZARD
 M. ROUSSELIN
 M. VERNY

Etaient absents excusés

M. DUBOIS
 M. TENAILLON

Assistaient également

Au titre du Comité de Bassin

M. BETTENCOURT
 M. Charles SCHNEIDER

Au titre de la Région d'Ile-de-France

M. DELATRONCHETTE
 Mlle LHERM

Au titre du Contrôle Financier

M. JEANNIN

Au titre de l'Agence

M. LEFROU, Directeur assisté de
 M. BRACHET, Secrétaire Général
 Mme MORAILLON, Agent Comptable
 M. SALMON
 M. PINON
 M. HUAULT
 M. DARGENT
 M. PINOIT
 M. CAILLE
 M. MARUANI
 M. BAYON de NOYER assurait le secrétariat.

0

0

0

Monsieur le Président LANIER ouvre la séance à 10 heures en prononçant le discours liminaire suivant :

Depuis notre dernière réunion d'octobre, conformément au plan de travail que nous nous étions tracé, notre Conseil à travers ses Commissions s'est mis résolument à la tâche en vue de la préparation de notre IV^{ème} Programme. Il l'a fait en accord étroit avec les instances correspondantes du Comité de Bassin à l'intérieur de structures communes à nos deux assemblées, placées, vous le savez, sous la présidence de M. le Ministre CHAMANT, à qui M. le Ministre BETTENCOURT et moi sommes très reconnaissants d'avoir accepté cette lourde charge. Des groupes de travail ont été constitués, un calendrier a été arrêté, plusieurs réunions ont eu lieu : la machine est désormais en marche.

Le point de ce qui a été déjà fait ou mis en route n'a pu figurer encore à l'ordre du jour du Conseil que nous tenons aujourd'hui : il fallait laisser le temps à nos Commissions d'en effectuer une synthèse. Elles le feront à leur prochaine réunion, que M. CHAMANT a fixée au 6 avril prochain. C'est donc à notre Conseil de Mai seulement que leurs deux Présidents, MM. VERNY et RICHARD, auront à nous communiquer leurs premiers rapports.

Nous sommes donc dans la bonne voie et nous n'avons pas pris de retard. Mais le travail que nous effectuons ainsi à l'intérieur de nos propres instances resterait très incomplet si nous ne recherchions pas en même temps à l'extérieur un appui aux décisions que nous aurons à prendre vers la fin de l'année : ce soutien risque d'être capital au moment des choix et des arbitrages et nous ne l'obtiendrons qu'au prix d'une large action de sensibilisation auprès des diverses parties prenantes à notre futur programme. Je sais que l'administration n'est pas restée, sur ce point inactive et que d'importantes réunions d'information catégorielles ont eu lieu avec les Agriculteurs, les Présidents de Fédération de Pêche, les représentants de l'Association des Maires de France ...

D'autres réunions à caractère plus ponctuel à l'adresse d'un public plus large, visant à mettre en lumière les points forts de notre programme et les plus difficiles à faire accepter en raison de leurs incidences financières, seront systématiquement programmées par nous au cours des semaines et des mois à venir : il devrait en être ainsi pour les problèmes relatifs au transport des eaux usées, à l'entretien des cours d'eau, à la lutte contre la présence de l'ammonium en accroissement rapide dans nos rivières, à la lutte contre les fuites d'eau dans les réseaux d'alimentation et les gaspillages... La séance que les Commissions de notre Conseil, qui ont la charge d'attribuer nos aides, ont tenue hier même à Soissons sous la présidence de M. RICHARD a fourni la première occasion de l'une de ces manifestations publiques sur le thème de la lutte contre l'ammonium et des composés azotés. Des personnalités politiques parmi lesquelles M. le Maire de Soissons, M. le Sénateur PELLETIER, Sénateur de l'Aisne, plusieurs Maires et Présidents de Syndicats..., les responsables de l'administration départementale préoccupés par ces problèmes, de nombreux journalistes de la presse nationale et régionale avaient été conviés, à l'issue de la séance des Commissions, à entendre un exposé de M. LEFROU, suivi d'un débat puis complété, après un déjeuner pris en commun, par la visite de la station d'épuration de Soissons, dont la technologie avancée fait, du point de vue en cause, un ouvrage modèle.

Je serai tout spécialement attentif aux échos que cette manifestation aura eus dans la presse et j'espère bien que, pour la suivante, mon emploi du temps me permettra d'y prendre directement une part personnelle. Elle aura lieu à Evry, le 3 mars et aura pour thème le transport des eaux usées et les problèmes de réseaux. Pour les autres, je crains bien que l'obligation de réserve qu'imposera bientôt à certains d'entre nous l'ouverture de la campagne des présidentielles ne nous amène à les repousser dans la deuxième partie du printemps.

Enfin, pour en terminer sur ce sujet, vous savez aussi qu'au cours du printemps, entre la réunion de synthèse des Commissions CHAMANT fixée au 6 avril et la prochaine réunion du Comité de Bassin prévue vers la fin de Juin, M. Le Ministre BETTENCOURT a fait inscrire au calendrier la consultation des cinq "Groupes d'étude et d'information" qui siègent au niveau des principaux sous-Bassins : il leur sera demandé d'exprimer un avis sur les options régionales qu'il apparaîtrait souhaitable de faire figurer au programme, notamment dans le cas où serait proposée l'institution de zones spéciales de redevances. A cette occasion, dans les deux sous-Bassin où elles n'ont pas encore eu lieu - "Seine-Amont" et "Rivières de Basse-Normandie" - des réunions d'Associations seront organisées dans la même journée et nous veillerons à ce que rien ne soit négligé de ce précieux relai pour la diffusion de notre doctrine.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui qui concerne la préparation de notre IVème Programme. Je m'en suis tenu, pour cette fois, aux modalités, mais, bien entendu, tous ceux d'entre nous qui siègent dans les Commissions et Groupes de Travail en savent déjà beaucoup sur le contenu et l'état actuel des propositions : les documents déjà distribués pour servir à la discussion n'ont manqué ni de densité ni de précision. Leur examen avec les premiers avis de nos rapporteurs feront, comme je l'ai dit, l'objet de notre prochain Conseil. Nous aurons tout-à-l'heure à en arrêter la date : nous aurons alors des choix à effectuer, des orientations à donner, des chiffres à examiner, bref il s'agira la prochaine fois de franchir une étape préparatoire à nos décisions de l'automne.

o

o o

Vous avez remarqué que, pour l'essentiel, notre ordre du jour comportait des questions d'ordre financier, sur lesquelles, après l'examen qu'en a fait il y a quelques jours notre Commission des finances, notre rapporteur, M. le Trésorier-Payeur Général VERNY, nous donnera au fur et à mesure toutes les explications nécessaires : décision modificative n° 1, modalités d'attribution de certaines aides, transfert de ligne à ligne d'autorisation de programme, ressources affectées, etc...

.../.

Il est cependant, inscrite en tête de l'ordre du jour, une question à laquelle nous avons tous attaché jusqu'ici une attention particulière et sur laquelle, pour cette raison, avant qu'elle ne soit appelée, je voudrais dire tout de suite encore quelques mots. Il s'agit de la ré-installation de notre siège et des services parisiens de l'Agence dans de nouveaux locaux, question dont nous parlons depuis plus d'un an et qui, bien que nous ayons pu penser un moment approcher très près du but, n'a pas connu encore son épilogue.

Vous vous souvenez que notre groupe de travail spécialisé avait conclu, après avoir étudié plusieurs hypothèses, qu'il convenait de retenir une implantation dans Paris correspondant à l'offre d'un promoteur dans le XIII^{ème} arrondissement. Vous aviez approuvé cette conclusion en séance plénière lors de notre dernière réunion et vous m'aviez donné mandat de la faire aboutir devant les instances successives préposées à son examen : administration des Domaines, Comité de décentralisation, CROIA... Du côté des Domaines, je n'ai pas rencontré de difficultés, les surfaces et les prix proposés n'excédant pas les normes en vigueur. Du côté de la DATAR, j'ai pu assez aisément m'entendre en négociant directement avec M. CHADEAU, auprès de qui j'ai fait valoir que nous n'avions pas attendu l'occasion de ce dossier pour amorcer un très large mouvement d'installation en Province et que le noyau dur indispensable présent au siège n'augmenterait plus.

Aucun de ces arguments n'a pu, en fin de course, bien que M. le Président BETTENCOURT et moi ayons à ce moment conjugué nos efforts, prévaloir sur la conviction de notre Ministre de tutelle - qui exerce aussi, vous le savez, la tutelle sur le Comité de décentralisation - qu'il appartenait à un établissement public de l'Etat comme le nôtre de donner l'exemple en acceptant de bonne grâce d'aller s'installer hors de Paris, à la Défense ou dans une Ville nouvelle. L'échec devant le Comité de décentralisation était, dans ces conditions, certain et, en accord avec le Directeur, j'ai préféré retirer in extremis le dossier du rôle trois jours avant qu'il ne soit appelé. Cette décision évitait un refus et paraissait la seule à permettre de gagner un nouveau temps de recul et de réflexion. Vous aurez dans un instant à me faire part de vos avis et nous aurons à déterminer ensemble une conduite pour l'avenir.

0

0 0

Je vous rappelle cependant, auparavant, la cérémonie au cours de laquelle je remettrai à celui qui fut pendant plusieurs années l'un de nos très distingués Collègues, M. Léon BADGUERAHANIAN, la Croix d'Officier de l'Ordre National du Mérite. Nous nous réjouissons tous de cette distinction. La cérémonie aura lieu ici même à l'issue de notre Conseil qui, de ce fait, devrait se terminer aux environs de midi, de sorte que nous ne soyons en retard ni à l'arrivée des invités ni pour le repas qui nous réunira ensuite à l'Hôtel de Noirmoutiers.

.../...

Le Président passe ensuite à l'examen des différents points de l'ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 1980

Personne ne demandant la parole, le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 1980 est adopté à l'unanimité, compte tenu des modifications indiquées au dossier de la présente réunion (Délibération n° 81-1).

II - Problèmes des locaux de l'Agence

A l'invitation du Président LANIER, M. VERNY, Président de la Commission des Finances, présente le rapport suivant :

Lors de notre dernière réunion, nous avons pris connaissance du projet d'implantation des locaux de l'Agence dans le 13^{ème} arrondissement, rue du Château des Rentiers.

Le Conseil avait jugé que la proposition faite par le promoteur était raisonnable et il avait donné mandat à notre Président et au Directeur de l'Agence d'entamer la procédure administrative devant conduire à l'acquisition.

Après avoir obtenu l'avis des Domaines qui ont estimé que le prix proposé par le promoteur était justifié, le Comité de Décentralisation a été saisi du projet.

Notre Président avait d'ailleurs pu préalablement obtenir un accord de la DATAR, après avoir pris contact avec M. CHADEAU, en faisant valoir les efforts de décentralisation déjà accomplis par l'Agence avec l'implantation des délégations régionales.

Toutefois, la DATAR a estimé que les surfaces que l'Agence se proposait de soumettre à l'agrément étaient trop fortes et elle a demandé que celles-ci soient limitées à 3 400 m², c'est-à-dire aux surfaces correspondant à celle des locaux actuels. Elle a également demandé que l'Agence prenne l'engagement de ne pas augmenter ses effectifs parisiens dans les prochaines années.

Le projet ainsi remanié restait intéressant et permettait le regroupement des services parisiens de l'Agence dans de bonnes conditions.

Il était donc permis de penser que l'on s'acheminait vers un avis favorable au projet de la part du Comité de Décentralisation.

C'est alors que le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, responsable de la mise en oeuvre de la politique de décentralisation, a fait connaître que le maintien de l'Agence dans Paris Intra Muros n'était pas acceptable au regard de cette politique pour un établissement public placé sous sa tutelle.

.../...

Dans ces conditions et afin de ne pas enregistrer un refus désormais inévitable, le Président du Comité de Bassin et le Président de notre Conseil qui avaient activement participé à toutes les discussions et négociations sont tombés d'accord pour demander au Directeur de l'Agence de retirer le dossier de l'ordre du jour de la séance du Comité de Décentralisation du 29 janvier dernier.

Que pouvons-nous faire maintenant ?

La Commission des Finances a estimé qu'il convenait de reprendre les études et les investigations sur les possibilités d'implantation dans le quartier de la Défense ou à Marne la Vallée sans pour autant abandonner les contacts noués avec le promoteur du 13^{ème} arrondissement.

Les critères de choix que nous avons retenus jusqu'à maintenant apparaissent toujours valables :

- implantation à proximité immédiate d'une station de R.E.R.
- immeuble, non IGH, de conception rationnelle et de coût de fonctionnement et d'achat raisonnable.

Les premiers contacts repris par l'Agence tendent à montrer que dans le quartier de la Défense, seule une implantation auprès de la station du R.E.R. Nanterre Préfecture est concevable ; mais le niveau des prix de vente se situe au minimum à 8 000 F H.T./m² H.O. (contre 6 700 F dans le 13^{ème} arrondissement).

Votre Commission a conclu à la nécessité d'attendre de disposer d'informations concrètes nouvelles avant de solliciter un nouvel avis du Conseil d'Administration à ce sujet.

M. CHAMBOLLE explique que M. d'ORNANO est attaché aux questions de principe et qu'il ne saurait accepter qu'un établissement placé sous sa tutelle, tel l'Agence, s'installe à Paris Intra Muros alors qu'il cherche dans le même temps à mettre en oeuvre la décentralisation.

M. LANIER estime qu'un projet d'implantation à la Défense aurait toute chance d'aboutir. Cependant, le véritable obstacle à ce projet en est le prix. Pour le projet du XIII^{ème} arrondissement, il pense que tout espoir n'est pas perdu et annonce qu'il plaidera à nouveau ce dossier.

M. ENGLANDER pense que la conjoncture actuelle incite à ne pas prendre une décision rapide, les choses étant appelées à évoluer dans les prochains mois.

M. VINCENT estime qu'il devient urgent qu'une décision soit prise, car tout retard conduira à des dépenses nettement plus importantes quel que soit le lieu choisi.

Il pense que le site de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée est le plus avantageux, et n'est pas plus éloigné du Centre de Paris que la proposition d'installation près de Nanterre Préfecture (Hauts-de-Seine).

En conséquence, si l'opération prévue dans le 13^{ème} arrondissement s'avère impossible à réaliser, il se prononce pour Noisy-le-Grand, Marne-la-Vallée.

M. de BOURGOING évoque les problèmes que poseraient au personnel de l'Agence une implantation à Marne-la-Vallée.

M. LANIER explique alors que, bien que cette ville nouvelle soit bien desservie, cette implantation générerait le personnel qui habite en majorité dans l'Ouest de Paris.

M. BETTENCOURT rappelle que lors de tels déménagements, les problèmes du personnel finissent par se régler au bout d'un certain temps. Il convient cependant que, dans la conjoncture actuelle d'emploi difficile, ces problèmes sont beaucoup plus cruciaux qu'ils ne devraient l'être normalement.

Après discussion, M. LANIER conclut avec l'accord du Conseil en invitant l'Agence à poursuivre les études sur la Défense ou sur d'autres occasions qui se présenteraient, sans pour autant abandonner définitivement le projet du XIII^{ème} arrondissement.

Décision modificative n° 1 au budget 1981

Le Président LANIER indique que la décision modificative n° 1 au budget 1981 a été examinée par la Commission des Finances du 17 février. Aussi donne-t-il la parole à M. VERNY pour qu'il présente celle-ci.

M. VERNY lit et commente le rapport suivant :

Notre Commission des Finances s'est réunie le 17 février dernier pour examiner la décision modificative n° 1 présentée par la direction de l'Agence.

Ce document contient tout d'abord le report des soldes disponibles sur les comptes de ressources affectées arrêtés à la date du 31 décembre.

C'est une mesure d'ordre, que nous retrouvons en chaque début d'année et qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

Je signale au passage que cette décision modificative ne contient pas le report des crédits inutilisés sur les comptes budgétaires, puisque le compte financier de 1980 n'a pas encore été établi. Cette mesure sera donc comprise dans une décision modificative ultérieure.

En deuxième lieu la décision modificative n° 1 comporte l'ouverture d'un crédit de 6 554 000 F pour souscrire à l'emprunt d'Etat de janvier 1981 et, ce, en conformité des autorisations de placement accordées par la Direction du Trésor du Ministère de l'Economie.

Il n'y aurait pas lieu de s'attarder sur cette mesure qui est tout à fait normale et régulière, si elle n'appelait l'attention sur le volume même de la trésorerie de l'Agence.

.../...

Celui-ci s'établissait au 31 décembre de l'année 1980 à 303 MF, c'est-à-dire à presque un demi budget. Ce chiffre paraît dépasser excessivement le besoin de liquidités de l'Agence et par là même remettre en cause le bon équilibre entre recettes (c'est-à-dire le produit des redevances) et dépenses (c'est-à-dire le rythme de réalisation des travaux).

Le Directeur de l'Agence a fait remarquer à la Commission que l'impression produite par ce montant de la trésorerie au 31 décembre 1980 devait être corrigée par un certain nombre de considérations :

- 1) M. LEFROU a d'abord rappelé que le Conseil avait lui-même admis que la trésorerie puisse osciller chaque année entre 3 et 6 mois de fonctionnement. Le montant de la trésorerie au 31 décembre 1980 reste donc dans les limites que vous avez vous-même formellement autorisées.
- 2) Par ailleurs, et ceci est beaucoup plus fondamental, il faut bien considérer que la trésorerie de la fin décembre est toujours à son point le plus haut en raison des très importantes rentrées de la contre-valeur. Elle baisse ensuite fortement en janvier et en février avec la mise en paiement des primes et des aides au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le Directeur a également rappelé que le retard constaté dans l'exécution des grosses opérations du 3ème programme allait bientôt prendre fin et qu'il fallait prévoir d'importants paiements fin 1981 et encore plus courant 82.

Votre Commission s'est bien volontiers rendu à ces arguments. Elle croit toutefois devoir vous recommander de ramener la fourchette de la variation de trésorerie en cours d'année de 3 à 6 mois à 2 et 5 mois.

La décision modificative prévoit ensuite une augmentation des crédits eu compte : "Avances aux centres de traitement des déchets".

Ces avances sont destinées à compenser les avances consenties par les centres eux-mêmes avant que la subvention attribuée par l'Agence en vue du traitement des déchets leur ait été versée.

En effet, il s'écoule un délai assez long avant que le paiement de l'Agence puisse intervenir. Il faut vérifier de très nombreuses factures et lors de l'établissement du budget 1981, l'Agence avait sous-estimé la croissance de l'activité des centres de traitement.

La Commission a rappelé la nécessité d'effectuer les contrôles des factures avec beaucoup de vigilance.

La décision modificative comporte ensuite l'ouverture d'un crédit de 300 000 F pour l'achat d'un terrain situé sur les champs captants de Montereau. Cette mesure n'appelle pas d'observation.

Le document qui vous a été envoyé doit enfin être complété par l'inscription du montant des crédits à reporter au compte des prêts exceptionnels hors programme, montant qui n'était pas connu au moment de l'établissement du budget primitif de 1981. Vous constaterez que sur les 61 815 000 F que vous avez autorisés, 44 650 000 F ont été versés à ce jour ; il convient donc de reporter 17 165 000 F.

En conclusion, la Commission des Finances vous propose d'approuver la Décision Modificative n° 1 présentée par notre Directeur et complétée comme il vient d'être dit.

M. LEFROU attire l'attention sur le graphique remis en séance qui retrace l'évolution de la trésorerie hebdomadaire de l'Agence.

M. COUPEZ remarque que le niveau de la trésorerie est régulièrement situé entre 4 et 5 mois de dépenses de l'Agence. Cela lui semble très élevé et il lui apparaît opportun de chercher à réduire ce niveau.

M. VERNY explique que la véritable raison de l'abondance actuelle de la trésorerie est le retard pris par les grands travaux que sont le barrage Aube et la station de Valenton.

Or, si l'on est en droit d'espérer que ces opérations débiteront fin 1981, il n'est pas possible d'en être certain, l'Agence ne maîtrise aucunement leur date de réalisation.

M. CHAMBOLLE rappelle que le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et celui du Budget souhaitent que les Agences de Bassin ne soient jamais à découvert. Cela exige pour elles une trésorerie de trois à quatre mois. Il met en relief que le véritable danger serait que la tendance générale de la trésorerie soit à la hausse. Or, ce n'est pas le cas de la trésorerie de l'Agence "Seine-Normandie".

M. LEFROU explique que la raison de la pointe de trésorerie que l'on constate chaque année en décembre provient des rentrées de contrevaletur alors que les primes aux collectivités locales ne sont pas encore payées. Il s'agit donc de l'argent des habitants et non de celui des industriels. Il précise qu'il n'est pas possible pour l'Agence de maîtriser complètement les dates d'entrées et de sorties de ces fonds.

Il expose enfin que le niveau moyen de la trésorerie n'est pas du tout lié à ces mouvements instantanés de fonds. Or les prévisions budgétaires conduisent à un niveau de trésorerie comparable en 1981 à celui de 1980. Pour réduire la trésorerie en 1981 il faudrait consentir des prêts à court terme.

M. PERNIN rappelle que ces problèmes de trésorerie se sont déjà posés chaque année.

M. LEFROU indique qu'en 1978, le problème était celui de l'insuffisance de la trésorerie et que celle-ci s'est rétablie en 1979.

Monsieur VINCENT signale que devant l'importance de la trésorerie de l'Agence, il serait opportun de décaler un peu les calendriers de versement des diverses redevances, et notamment celles faites par les collectivités locales.

M. PREVOTEAU estime que les collectivités locales préféreraient garder par devers elles ces fonds qui gonflent la trésorerie de l'Agence.

M. ENGLANDER souhaite que le Ministère du Budget accorde aux Agences une possibilité de placement plus grande. Il pense également que, s'il n'est pas possible de retarder les recettes, la solution pourrait être pour certaines opérations l'attribution d'avances sur subvention de façon non procédurale et rapide.

M. VERNY expose que les procédures rigides de l'Agence ne permettent pas de maîtriser facilement la trésorerie. Cependant, il ne faut pas dramatiser la situation. Tout au plus doit-on s'attacher à ramener de 2 à 5 mois au lieu de 3 à 6 mois de dépenses de l'Agence le niveau de la trésorerie. Il estime enfin excellent que le Ministère du Budget autorise l'Agence à placer une partie de ces fonds.

M. RICHARD indique que les industriels redevables sont réticents à ce que l'Agence fasse des placements. Il rappelle les prêts exceptionnels consentis en 1980 pour réduire la trésorerie et propose de reconduire cette solution. Il est approuvé en cela par M. de BOURGOING.

M. VERNY estime cette solution impraticable devant l'inconnue de l'échéance des grands travaux, qui devient plus proche.

M. COUPEZ propose d'agir sur le taux d'appel des redevances.

M. LEFROU explique que cette solution n'est pas possible en 1981 car les ordres de recettes ont déjà été émis.

M. CHAMBOLLE indique que le niveau de trésorerie est un important indicateur du bon fonctionnement de l'Agence. Il estime que ce niveau est bon en Seine-Normandie. Il expose que des améliorations notables ont été obtenues sur les possibilités de placement. En tout état de cause, il pense que le placement de la totalité de la trésorerie ne serait pas une bonne chose.

Chercher des palliatifs à l'augmentation de la trésorerie est toujours une solution artificielle et donc à écarter. Si la trésorerie croît continûment, ce qui n'est pas le cas en Seine-Normandie, la seule solution est la modification des aides et des redevances.

M. LANIER clôt la discussion en demandant au Directeur de l'Agence d'établir pour la prochaine réunion du Conseil une note proposant une politique de gestion de la trésorerie.

Enfin, il met aux voix la décision modificative n° 1 au budget 1981. Celle-ci est adoptée à l'unanimité (Délibération n° 80-2).

IV - Modifications du IIIème Programme

a) Modalités des aides portant sur la sécurité de l'alimentation en eau, hors agglomération parisienne

Le Président déclare :

Les Commissions réunies qui accordent les aides de l'Agence se sont heurtées à la nécessité d'apprécier, dans un projet donné, ce qui peut être imputé à une action de renforcement de la sécurité et ce qui doit en être exclu, parce que ne se rapportant qu'à une extension ou un renouvellement. Il s'en est suivi des difficultés et, dans la plupart des cas, une réduction de l'assiette de l'aide de l'Agence qui n'a pas été toujours bien comprise des collectivités locales bénéficiaires.

Afin de pallier ces difficultés, de nouvelles modalités plus simples ont été proposées aux Commissions lors de leur réunion du 17 décembre dernier. Les Commissions ont décidé de soumettre à votre approbation ces propositions que M. LEFROU va vous présenter plus en détail.

M. LEFROU expose les principes du système proposé qui consistera à jouer sur le taux des aides attribuées et non plus sur l'assiette. Ce système sera peut-être moins performant mais beaucoup plus simple et donc plus facile à comprendre par les bénéficiaires.

M. VINCENT estime que les règles proposées sont contestables. En effet il y a une distinction à faire entre "sécurité primordiale" et "sécurité de confort" : un réservoir pouvant être aussi important qu'une interconnection.

Il admet toutefois que la règle proposée par l'Agence pourrait être retenue d'une manière provisoire, étant entendu que la question dans son ensemble sera réexaminée au titre du IVème Programme.

M. RICHARD se réjouit des simplifications apportées par le système proposé qu'il juge opportun. Il rappelle que lors de leur dernière réunion les Commissions réunies ont attribué des aides conformément à ces nouvelles règles, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Administration.

M. ENGLANDER est d'accord sur le principe d'une simplification des règles. Cependant, il estime que, compte tenu des sommes en jeu, il serait plus opportun d'attendre le IVème Programme plutôt que de modifier ces règles pour un an.

M. LEFROU explique qu'il est exact que les réservoirs contribuent pour partie, mais pour partie seulement, à la sécurité de l'alimentation en eau. C'est la raison pour laquelle les règles proposées permettent de retenir comme assiette, la totalité de l'investissement mais avec un taux d'aide moins élevé.

Sur l'importance des sommes évoquée par M. ENGLANDER, il précise que les propositions conduisent à maintenir les aides de l'Agence dans la même enveloppe financière qu'avec les règles anciennes.

M. ENGLANDER remarque que, même avec un système simplifié, les problèmes d'alimentation et ceux de sécurité restent imbriqués.

Enfin, M. LANIER met aux voix la délibération concernant la modification des modalités des aides à la sécurité de l'alimentation en eau hors région parisienne. Elle est approuvée à l'unanimité moins une voix (Délibération n° 81-3).

b) Transfert d'autorisations de programme entre diverses lignes dudit programme

Le Président LANIER expose que compte tenu des engagements prévisionnels pour l'année 1981, il est demandé également au Conseil de décider d'une nouvelle répartition des engagements par ligne du programme.

M. LEFROU expose que les engagements sur certaines lignes du programme ont été plus rapides que sur d'autres. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un ajustement.

Sur une question de M. ROUSSELIN, il précise que la diminution des autorisations de programme pour les barrages ne modifie en rien le financement du barrage Aube.

M. VINCENT attire l'attention sur les crédits proposés dont les déplacements font apparaître, en ce qui concerne les ressources, que certains postes recèlent de grandes disponibilités. Il en est ainsi notamment de la "protection des eaux souterraines", dont l'autorisation totale de programme prévue pour la période de 1977/1981 était de 164,5 MF, alors que les engagements 1977/1980 ne représentent que 84,9 MF, soit environ la moitié.

La même remarque s'applique à la rubrique "barrages et étiages" : en fait les ripages de crédits prouvent qu'en dehors des opérations lancées par les services de distribution d'eau, il y a peu d'initiatives importantes.

Les deux tableaux "ressources" et "pollution" font apparaître l'un et l'autre un retard assez important dans l'engagement de diverses opérations prévues au IIIème Programme.

Le Président met aux voix la délibération concernant cette adaptation du programme. Elle est approuvée à l'unanimité (Délibération n° 81-4).

.../...

V - Orientation des activités de la plateforme de Colombes

Le président déclare :

Le "Comité des Programmes" de la plateforme de Colombes s'est réuni le 5 février dernier sous la présidence de M. Gaston RICHARD dans le but d'examiner divers documents qui lui étaient présentés concernant les nouvelles orientations à donner pour l'année 1981-1982 aux activités de la plateforme.

Cette affaire occupe une place importante dans le dossier qui nous a été remis : elle nous intéressera certainement tous et plus encore les nouveaux arrivés à notre Conseil. Je me réjouis de l'occasion qui nous est donnée de faire le point sur cette importante question et je donne tout de suite la parole à M. le Président RICHARD.

Nous aurons, pour terminer, à approuver la délibération dont le projet figure au dossier.

Prenant la parole, M. RICHARD présente le rapport suivant :

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Comme vient de le dire M. le Préfet LANIER, je crois que les discussions que nous allons avoir sur l'avenir de la Plate-forme d'essais de Colombes et les nouvelles orientations que nous aurons à lui fixer pour l'année 1981-1982 méritent de constituer le point essentiel de notre ordre du jour. L'occasion ne nous a pas été donnée souvent d'aller jusqu'au fond des problèmes posés : la lecture de notre dossier nous a montré qu'ils étaient importants, divers, et que, si les sommes mises en jeu sont appelées à rester encore dans des limites étroites, les activités qu'elles supportent sont en plein développement. Ce dossier a déjà retenu toute l'attention de notre Commission des Finances à sa dernière réunion et je ne doute pas qu'il ne retienne de la même manière celle de notre assemblée aujourd'hui.

Je rappelle d'abord, pour ceux d'entre nous qui n'étaient pas là à l'époque, que la création de la Plate-forme a été décidée par notre Conseil en 1976 avec des missions que l'on peut qualifier de terrain, et, somme toute, modestes : celles de faciliter l'application de procédés d'épuration nouveaux ou mal connus, de tester les performances du matériel, d'améliorer les techniques de l'épuration, d'en abaisser le coût et d'en augmenter la fiabilité. Il s'agissait en deux mots, au départ, de ne pas négliger l'intervention technique indispensable pour valoriser au mieux nos investissements et cela, en occupant une place vide située à mi-chemin entre les connaissances de la recherche et les problèmes rencontrés sur le terrain.

L'implantation de la Plate-forme sur un terrain appartenant à la Ville de Paris à proximité immédiate d'un centre expérimental de recherche était de nature à faciliter ces missions pour l'accomplissement desquelles un personnel très peu nombreux (trois personnes : un ingénieur, un technicien et une secrétaire), assisté de stagiaires d'origine diverses devait suffire. La gestion était assurée - elle l'est encore aujourd'hui - par un "Comité des Programmes" dont font partie ceux des membres de notre Conseil les

plus directement intéressés. Elle s'est effectuée, grâce à un système particulièrement souple, aux moindres frais, à charges partagées avec le constructeur ou le futur maître d'ouvrage de sorte que la part propre de l'Agence s'en soit tenue au cours des deux dernières à environ 2 000 000 de F.

On peut donc dire que l'entreprise lancée en 1976 a connu le succès et qu'il convient aujourd'hui de consolider ce succès sans négliger d'intégrer, bien sûr, les éléments neufs de la conjoncture. Ces éléments sont apparus au Comité des Programmes comme étant de deux sortes :

- la nécessité de compenser une baisse de niveau de la technique française en matière de recherche - développement face à la concurrence des chercheurs étrangers : ce recul est dû en grande partie à une moindre compétitivité des produits français de l'épuration sur le marché international, qui se traduit par un ralentissement en matière de recherche. Il importe donc que les organismes publics qui le peuvent interviennent pour jouer le rôle d'amplificateur ;

- la nécessité de prendre en compte les actions nouvelles contenues dans le IVème Programme d'intervention de l'Agence en cours d'élaboration.

Il convient donc pour la période nouvelle 1981-1982 d'arrêter les orientations du programme de la Plate-forme en élargissant les objectifs anciens de ces perspectives nouvelles. Mais on ne le fera avec succès qu'en réfléchissant en même temps aux problèmes de l'exécution, c'est-à-dire :

- en adaptant les moyens aux fins en ce qui concerne notamment l'organisation et le fonctionnement futurs de la Plate-forme ;

- en élargissant la composition du Comité de gestion de telle sorte qu'il soit largement ouvert non seulement aux membres de notre Conseil, mais à de nombreuses personnalités associées apportant l'assurance de la coordination indispensable pour éviter les doubles emplois.

Ces trois points figurent dans le projet de délibération qui vous a été soumis, auquel il faut ajouter le petit complément remis en séance : je reprendrai ces éléments très brièvement pour que nous puissions engager plus longuement la discussion.

. Arrêter les orientations du programme de la Plate-forme pour l'année 1981-1982

Nous aurons à le faire d'abord en reprenant, pour les améliorer, les thèmes des programmes antérieurs. Vous avez trouvé, en annexe à la note qui figure au dossier, la liste des thèmes retenus à ce titre. Les uns sont d'ordre financier, économique et administratif : ils s'attachent à proposer une approche des conditions de gestion, de fonctionnement et d'investissement des stations d'épuration à l'intention des responsables des collectivités locales. D'autres cherchent à répondre aux problèmes actuellement rencontrés très concrètement sur le terrain par les équipes d'assistance technique.

D'autres ensuite prennent en compte les objectifs du IVème Programme dans les domaines essentiels du diagnostic sur les réseaux d'adduction d'eau ou d'évacuation des eaux usées, de la réhabilitation de ces réseaux, de la lutte contre le gaspillage, des modalités de mise en place des aides financières de l'Agence à l'intérieur du programme "Transport".

Une autre série de thèmes se propose d'améliorer l'association avec des organismes extérieurs, tel le CEFIGRE, le CEREDÉ, la Ville de Paris... Une autre enfin d'assurer l'animation et la coordination d'un programme de recherche-développement d'une durée de deux ans sur un des thèmes d'avenir les plus prometteurs : le traitement anaérobie qui devrait permettre, dans l'avenir, d'associer l'épuration avec la valorisation énergétique des effluents traités.

En conclusion, le nombre des thèmes proposés pour la période nouvelle est presque le double de celui de la période précédente (35 contre 20) et le montant des subventions attendues de l'Agence pour mener à bien ce programme se monte à environ 5 millions et demi de Francs.

Il vous est demandé :

1. d'approuver les orientations
 2. d'approuver le lancement du programme de développement des procédés anaérobies qui peut démarrer avec le contenu actuel dès le 1er mars
 3. de laisser, comme il est de tradition, les prochaines Commissions réunies de l'Agence décider du contenu définitif de ce programme.
- . Elargir la composition du "Comité des Programmes"

Pour les raisons que j'ai déjà indiquées, il conviendra d'élargir la composition du Comité de gestion. Les propositions relatives à cet élargissement figurent en tête du document qui vous a été remis. Au total, le Comité comprendrait 23 membres, parmi lesquels 11 membres de notre Conseil et 12 personnalités extérieures choisies en fonction de leurs compétences. La présidence serait exercée comme auparavant par M. PERNIN. Le Directeur des Services Industriels et Commerciaux de la Ville de Paris, M. HERVIO, a adressé un courrier à l'Agence proposant une modification dans la Direction du Comité des Programmes, dont nous avons à tenir compte.

- . Réfléchir aux problèmes d'exécution notamment en ce qui concerne les moyens en personnel et les modes de gestion

Le doublement des thèmes d'étude découlant notamment des nouvelles orientations du IVème Programme de l'Agence devrait normalement avoir pour conséquence une augmentation des effectifs permanents de la Plate-forme.

.../...

Le renforcement des procédures d'association avec les organismes extérieurs et la sous-traitance permettront d'éviter cette augmentation. La charge de travail supplémentaire pourrait cependant être corrigée par un accroissement du nombre des stagiaires et une meilleure utilisation de ces stages : la Plate-forme accueillerait ainsi de préférence des stages longs d'une année ou plus, s'adressant à des universitaires ou à des élèves-ingénieurs. Il en résulterait pour cette catégorie un niveau de rémunération supérieur à celui des stages plus courts (5 000 F par mois au lieu de 3 300 F) qu'il vous est proposé de prendre en compte.

Enfin, sur le plan de la gestion globale de l'outil, il conviendrait de rechercher une plus grande vérité des coûts de fonctionnement et une meilleure répartition des dépenses entre l'Agence et ses partenaires extérieurs. Il est donc proposé l'établissement d'un budget individualisé comprenant, non seulement les frais proprement liés aux essais sur la station, mais aussi les dépenses de personnel, y compris les stagiaires, les dépenses de fonctionnement diverses... Ainsi le budget pourrait alors se présenter en deux sous-ensembles : toute la partie du programme organisée en association avec les tiers serait gérée aux Ressources Affectées et l'autre partie correspondant aux missions exclusivement de soutien technique pour le compte de l'Agence sur budget Agence.

Reste le grand problème posé par l'exiguïté des locaux, dont la superficie est devenue aujourd'hui très insuffisante. Une extension doit être recherchée soit sur place (il pourrait exister dans un avenir proche quelques possibilités), soit par un transfert sur un site complètement neuf mais qu'il faudrait alors équiper entièrement comme celui de la future station de Valenton.

Les conclusions figurant à la page 16 du rapport résument tout ce que je viens de vous dire. Je vous demanderais, au terme de la discussion que nous allons avoir, de les prendre en compte en approuvant la délibération n° 81/5 dont le texte vous a été soumis, avec le complément remis en séance.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. RICHARD donne ensuite lecture d'une lettre de M. COULOMB dans laquelle celui-ci s'inquiète de l'augmentation du budget prévue pour la Plate-forme de Colombes. Il estime dangereux la diversification des activités de celle-ci. Il indique que les études envisagées au programme de la Plate-forme sont souvent faites dans le secteur privé. Il exprime ses craintes sur la concurrence ainsi faite au secteur privé.

.../...

S'associant aux déclarations faites par M. COULOMB et rapportées par Monsieur le Président RICHARD, M. VINCENT ajoute : "Est-il normal que l'Agence étudie les perspectives d'application de la génétique bactérienne dans le domaine des eaux ? C'est typiquement un domaine où certains industriels ont déjà investi des sommes importantes et qui fait intervenir des sociétés spécialisées en biotechnologie".

"Est-il normal que l'Agence étudie le matériel à mettre en oeuvre sur les points d'eau publics, dans les trains, les bateaux, les avions ?"

"Est-il normal que l'Agence suive les préoccupations du CEFIGRE pour l'assainissement des chantiers des pays en voie de développement ?"

Il semble, à travers les divers exemples cités ci-dessus, que l'Agence de Bassin se situe assez loin de la loi de 1964, et que le développement d'un organisme tel que la plate-forme de Colombes, qui se situe en dehors des règles normales de concurrence et de stimulation du secteur privé, risque de constituer un certain frein à l'innovation et une certaine démobilitation des protagonistes industriels.

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que, comme chacun le sait, les principales sociétés de dépollution (Degrémont et OTV) traversent actuellement une conjoncture grave et éprouvent de la peine à maintenir leur potentiel.

En conclusion, il pense qu'on devrait se limiter à :

- donner un accord sur la question n° 1
- subordonner l'accord sur la question n° 2 à un réexamen du programme en liaison avec les principales sociétés de traitement d'eau.

M. CHAMBOLLE indique que l'activité de la plate-forme de Colombes ne consiste pas uniquement dans la recherche mais dans l'amélioration de prestations de services. Il souhaite cependant qu'une bonne coordination soit assurée entre la Plate-forme et le Comité de Recherche "Eau" du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Il estime qu'il est normal que les distributeurs n'aient pas le monopole de la recherche dans le domaine de l'eau.

M. BETTENCOURT estime que la plate-forme fait un excellent travail avec de faibles moyens. Il pense que son activité ne fait pas une concurrence importante aux autres centres de recherche. Au contraire, la Plate-forme est un élément d'émulation bénéfique. Elle entretient d'ailleurs d'excellentes relations avec les sociétés implantées à proximité et avec la Ville de Paris. Il souhaite donc le développement de la plate-forme de Colombes.

M. PERNIN est du même avis. Il émet seulement quelques réserves sur l'importance du programme qui lui paraît très ambitieux par rapport aux faibles moyens de la Plate-forme.

M. LEFROU s'étonne des réactions défavorables des sociétés avec lesquelles la plate-forme a collaboré pour l'établissement de son programme et qui sont bénéficiaires d'une part non négligeable des crédits qui sont proposés telles Degremont ou l'OTV.

Il expose que les propositions présentées consistent en une extension du Comité des Programmes à des personnalités compétentes qui dirigent des programmes de recherche sur ces questions.

Il précise qu'il est d'accord pour qu'une nouvelle réunion du Comité des Programmes soit organisée pour revoir le programme si cela s'avère nécessaire.

Après discussion, le Conseil d'Administration donne son accord de principe sur les nouvelles orientations des activités de la plate-forme et sur la composition du Comité des Programmes. Il décide que le programme définitif sera arrêté par les Commissions Réunies après que de nouvelles discussions aient eu lieu avec les parties intéressées, si nécessaire au sein du Comité des Programmes (Délibération n° 81-5).

6 - Divers

a - Remises gracieuses

M. VERNY expose qu'une demande de remise gracieuse de la redevance prélevement a été déposée par la Société Chimique de la Courneuve. La Commission des Finances a donné un avis favorable à cette remise.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder cette remise (Délibération n° 81-8).

M. VERNY expose ensuite que des demandes de remises gracieuses de redevances pollution ont été déposées par trois communes consécutivement à l'arrêt du Conseil d'Etat concernant la commune de Villers-les-Pots.

Le Conseil accorde la remise pour ces trois communes (Délibération n° 81-9).

Enfin, M. VERNY présente les demandes de remises de majoration de redevances pollution impayées dans les délais impartis qui ont été examinées par la Commission des Finances et sont de la Compétence du Conseil. Le Conseil statue sur ces demandes et prend les décisions récapitulées dans la délibération n° 81-6..

.../...

b - Revalorisation du plafond des aides au logement

M. LEFROU rappelle que l'Agence accorde des prêts à son personnel pour l'aider à se loger. Le plafond de ces prêts a été fixé pour la dernière fois par le Conseil du 30 novembre 1978 à 20 000 F. pour un ménage sans enfant et 27 000 F. pour les agents chargés de famille et dans certains cas sociaux. Il est proposé de revaloriser ce plafond pour l'adapter à l'indice du coût de la construction en portant ces chiffres à 23 000 et 31 000 F.

Le Conseil d'Administration donne son accord à cette revalorisation (Délibération n° 81-7).

c - Participation de l'Agence à l'Association pour le développement et la connaissance de la Voie d'Eau

Le Président LANIER déclare :

L'Association pour le développement et la connaissance de la voie d'Eau a pour but la création d'une fondation ayant pour objectifs le développement et la connaissance de la voie d'Eau, et la préparation des opérations à mener pour réaliser ces objectifs. Elle a son siège à Conflans-Sainte-Honorine et M. Michel ROCARD a proposé à l'Agence d'adhérer à cette Association, compte tenu de l'importance de la navigation dans le Bassin Seine-Normandie. Il nous propose également de contribuer au financement d'un diaporama préparé par cette Association sous le titre "L'avenir de la voie d'Eau : plus qu'un grand canal".

Il nous est demandé de décider de cette adhésion, pour laquelle la cotisation est de 600 F. et d'accorder, pour le diaporama, une participation de 20 % du coût total, soit une somme de 26 000 F.

Notre Commission des Finances a déjà examiné cette affaire : je crois que les avis ont été partagés.

M. VERNY indique qu'il est réticent sur cette opération, malgré le plaidoyer en faveur de celle-ci prononcé par M. DUBOIS lors de la Commission des Finances. Il estime en effet que les problèmes de la Navigation restent en marge de la compétence de l'Agence. D'autre part, si on peut considérer cette participation comme une "carte de visite", elle est d'un coût trop élevé.

M. LANIER et M. ENGLANDER sont du même avis. Celui-ci estime qu'un avis favorable risque de créer un précédent et que des demandes analogues risquent alors d'affluer.

M. BETTENCOURT estime qu'au contraire, compte tenu de la personnalité du demandeur, il peut être intéressant de participer à cette Association.

M. CHAMBOLLE estime que l'objet de celle-ci est quelque peu marginal par rapport à l'activité de l'Agence.

Après discussion, le Conseil décide de surseoir à statuer sur cette question.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président LANIER lève la séance à 12 H 15.

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

::::~::~:

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 81-1

DU 25 FEVRIER 1981

MODIFICATIONS DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 28 OCTOBRE 1980

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "SEINE-NORMANDIE" du 28 octobre 1980 doit être modifié de la façon suivante :

- A la demande de M. VINCENT, à la page 2, il y a lieu d'ajouter M. VINCENT à la liste des Administrateurs présents à la réunion.
- A la demande de M. LANIER, à la page 3, les cinq dernières lignes doivent être remplacées par les dispositions suivantes :

"Il indique qu'il a exprimé aux Délégués du personnel son accord pour rechercher avec les autorités de tutelle, en l'occurrence la Direction du Budget, une solution. Il s'était engagé envers les Délégués du personnel à rendre compte de cette entrevue au Conseil d'Administration ; il vient donc de le faire".

- A la page 4, à la deuxième et à la onzième ligne, il convient de remplacer le vocable "Monsieur le Ministre" par le vocable "Monsieur le Président".
- A la douzième ligne, il convient de supprimer le mot "petit".
- A la demande de M. ENGLANDER, à la page 22, il y a lieu de conclure le paragraphe 5 par la formule suivante :

"La délibération portant approbation du budget 1981 est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Délibération 80-18).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 FEVRIER 1981

QUESTION N° 3

DELIBERATION N° 81 -2 DU 25 FEVRIER 1981
 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1
DU BUDGET DE 1981

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 au budget de 1981 de l'Agence ; en conséquence de cette décision, le budget est arrêté aux sommes suivantes :

INTITULES	Budget primitif	Décision modif. N° 1	TOTAL
<u>RECETTES</u> Section I	643 854 000	16 135 790	659 989 790
Section II	50 654 000	-	50 654 000
TOTAL DES RECETTES	694 508 000	16 135 790	710 643 790
<u>DEPENSES</u> Section I			
A. Fonctionnement	49 193 000	-	49 193 000
B. Etudes et interventions	551 385 000	- 1 800 000	549 585 000
C. Ressources affectées	-	16 135 790	16 135 790
TOTAL SECTION I	600 578 000	14 335 790	614 913 790
Section II			
A. Immobilisations	1 817 000	6 554 000	8 371 000
B. Interventions	89 455 000	18 965 000	108 420 000
TOTAL SECTION II	91 272 000	25 519 000	116 791 000
TOTAL DES DEPENSES	691 850 000	39 854 790	731 704 790
variation du fonds de roulement	+ 2 658 000	-23 719 000	- 21 061 000

Le Secrétaire, Directeur de l'Agence

Le Président du Conseil d'Administration


 Claude LEFROU


 Lucien LANIER

Délibération n° 81-3 du 25 février 1981

relative aux aides de l'Agence
portant sur les travaux ou installations au titre
de l'amélioration de la sécurité de la
distribution de l'eau hors de l'agglomération parisienne

Le Conseil d'Administration :

- Vu le 3ème programme d'intervention de l'Agence
- Vu l'avis des Commissions Réunies des Travaux et Programmes et des Finances et Redevances en date du 17 décembre 1980

délibère :

ARTICLE 1

L'Agence peut attribuer des aides financières à toutes personnes publiques ou privées, au titre de l'amélioration de la sécurité de la distribution de l'eau, pour des opérations hors de l'agglomération parisienne dans les conditions précisées aux articles suivants.

ARTICLE 2

Les travaux suivants bénéficient d'une subvention au taux de 40% :

- la création, l'équipement et le raccordement au réseau d'un second point d'eau
- l'interconnexion avec un réseau voisin.

Pour ces travaux , l'assiette de l'aide est égale au montant de la totalité des investissements.

ARTICLE 3

Les travaux suivants bénéficient d'une subvention au taux de 30% :

- les bouclages de réseaux
- les pompes de sécurité
- les groupes électrogènes
- les télécommandes
- les surpresseurs de réseau

Pour ces travaux, l'assiette de l'aide est égale à la totalité des investissements.

ARTICLE 4

Les réservoirs d'eau potable bénéficient d'une subvention au taux de 30%.

L'assiette de l'aide concernant les réservoirs d'eau potable est plafonnée dans les limites d'un volume forfaitaire V calculé comme suit :

$$V_{(m3)} = (\text{dernière consommation moyenne journalière connue} \times 1,6) + 120$$

120 représentant le volume actuellement fixé pour la réserve incendie.

Lorsque le volume du réservoir est inférieur au plafond, l'assiette de l'aide est égale à la totalité des investissements. Lorsque le volume du réservoir est supérieur au plafond, l'assiette de l'aide est égale à la totalité des investissements multipliée par un coefficient égal au rapport du volume plafond par le volume du réservoir.

ARTICLE 5

Il ne sera plus désormais accordé d'aide au titre du surdimensionnement des conduites de dessertes.

ARTICLE 6

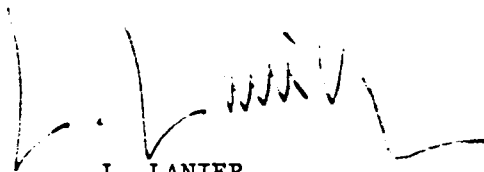
La présente délibération prendra effet, rétroactivement, à partir du 24 février 1981 (date de la réunion des Commissions Réunies de l'Agence) ; elle annule et remplace, à partir de cette date, toutes dispositions contraires.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

A stylized handwritten signature consisting of a large, sweeping stroke that forms a shape resembling a triangle or a stylized 'L' with a small circle inside.

C. LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration

A complex handwritten signature with multiple loops and a long horizontal tail.

L. LANIER

DELIBERATION N°81-4 du 25 février 1981
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PORTANT ADAPTATION DU 3ème PROGRAMME D'INTERVENTION 1977-1981

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie"

- Vu la délibération n°76-13 du 28 juin 1976 portant approbation du programme 1977-1981
- Vu la délibération n°76-25 du 7 décembre 1976 portant modification du programme 1977-1981
- Vu les délibérations n°77-16 du 30 novembre 1977, n°78-8 du 25 octobre 1978 et n° 79-21 du 28 novembre 1979 portant mise à jour et modification de certains points du 3ème programme d'intervention.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

La répartition des engagements du titre des opérations du 3ème programme d'intervention par ligne de programme, telle qu'elle figure aux tableaux ci-annexés,

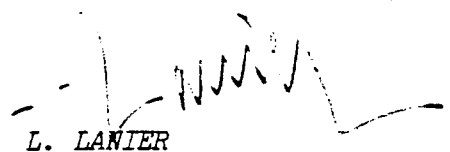
est adoptée.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



C. LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration



L. LANIER

ADAPTATION DU 3ème PROGRAMME - RESSOURCE

(FEVRIER 1981)

N° PROGRAMME	DESIGNATION DES OPERATIONS	AP 77/81 3	ENGAGEMENTS 1977-1980 4	ENGAGEMENTS THEORIQUES DISPONIBLES 5 (3-4)	ENGAGEMENTS DISPONIBLES APRES ADAPTATION 6	MF
						AP 77/81 CORRIGÉES 7 (6+4)
3101	<u>Protection des eaux souterraines</u>)				
3102	Réserves foncières)				
3103	Captages et périmètres de protection)				
3104	Réinjection dans les nappes) 164,50	84,90	79,60	55,00	139,90
3105	Economies d'eaux souterraines (industries))				
3106	Champs captants de Montereau)				
	Protection des nappes souterraines)				
	SOUS TOTAL EAUX SOUTERRAINES	164,50	84,90	79,60	55,00	139,90
3107	<u>Grands barrages - Relèvements étiage</u>)				
3108	Etudes)				
3109	Achats de terrains (Oise)) 138,36	47,67	90,69	70,00	117,67
	Barrage Aube)				
	SOUS TOTAL BARRAGES ET ETIAGES	138,36	47,67	90,69	70,00	117,67
3112	<u>Alimentation en eau et divers</u>					
	Interconnexions et sécurité de l'alimentation					
	en Région d'Ile de France	193,74	212,02	-18,28	50,00	262,02
3113	Grands transferts d'eau	172,57	48,62	123,95	57,97	106,59
3115	Contrôle des prélèvements et échange des compteurs	11,31	12,10	- 0,79	3,50	15,60
3116	Opérations diverses	9,77	3,69	6,08	6,08	9,77
3117	Sécurité de l'alimentation autres régions	25,00	24,66	0,34	30,00	54,66
3118	Lutte contre les fuites	10,00	4,04	5,96	15,00	19,04
	SOUS TOTAL ALIMENTATION EN EAU	422,39	305,13	117,26	162,55	467,68
	T O T A L G E N E R A L	725,25	437,70	287,55	287,55	725,25

* Il s'agit des engagements disponibles compte tenu : - des reports du programme transitoire
- de la révision du programme approuvée au CA et CB du 28.11.79

ADAPTATION DU 3^{ème} PROGRAMME POLLUTION

(FEVRIER 1981)

MF

N° PROGRAMME	DESIGNATION DES OPERATIONS	AP 77/81 * 3	ENGAGEMENTS 1977/1980 4	ENGAGEMENTS THEORIQUES DISPONIBLES 5 (3-4)	ENGAGEMENTS DISPONIBLES APRES ADAPTATION 6	AP 77/81 CORRIGÉES 7 (6-5+3)
3201/2	<u>Pollution classique</u> Station des collectivités	330,289	211,168 705	119,120 295	103,470 000	314 638 705
3203	Grands collecteurs	185,337	82,548 291	102,788 709	102,788 709	185,337 000
3204	Réseaux d'assainissement	121,000	112,257 303	8,742 697	60,000 000	172,257 303
3205	Stations des industriels	274,700	218,298 926	56,401 074	65,000 000	203,298 926
3206	Vidanges-Assainissement individuel (SOS Pollution)	12,000	2,579 953	9,420 047	6,000 000	0,579 953
3207	Assistance Technique	41,000	21,180 386	19,819 614	13,819 614	35,000 000
3208	Remise en état des stations	5,000	4,994 255	0,005 745	3,713 884	8,708 139
3211	Mesures et objectifs de qualité	47,000	18,511 539	28,488 461	28,488 461	47,000 000
3212	Technologie et divers	26,500	20,729 623	5,770 377	6,770 377	26,500 000
	TOTAL POLLUTION CLASSIQUE (1)	1042,826	692,268 981	350,557 019	389,251 045	1081,320 026
3215	<u>Substances Inhibitrices</u> Pollution toxique	128,662	87,504 082	41,157 918	25,000 000	112,504 082
3216	Pollution mixte	58,100	25,763 892	32,336 108	10,000 000	35,763 892
	TOTAL SUBSTANCES INHIBITRICES (2)	186,762	113,267 974	73,494 026	35,000 000	148,267 974
3217	<u>Déchets</u> Centres de déchets	40,206	13,033 963	27,172 037	27,172 037	40,206 000
3218	Fonctionnement des centres de déchets	135,300	94,416 335	40,883 665	40,883 665	135,300 000
	TOTAL DECHETS (3)	175,506	107,450 298	68,055 702	68,055 702	175,506 000
	TOTAL 1 + 2 + 3	1405,094	912,987 253	492,106 767	492,106 747	1405,094 000
3209	Primes des collectivités	910,279 955	350,047 570	560,232 385	560,232 385	910,279 955
3210	Incitation dépollution maximale	320,343 868	121,953 152	198,390 716	198,390 716	320,343 868
	TOTAL DIVERS	1230,623 823	472,000 722	758,623 101	758,623 101	1230,623 823
	T O T A L G E N E R A L	2635,717 823	1384,987 975	1250,729 848	1250,729 848	2635,717 823

165

* Il s'agit des engagements disponibles compte tenu :

1) des reports du programme transitoire 1976

2) de la révision du programme approuvé aux C.A. et C.B. du 28.11.1979

DELIBERATION N° 81/5 DU 25 FEVRIER 1981
PORTANT APPROBATION DES NOUVELLES ORIENTATIONS
DE LA PLATEFORME D'ESSAIS DE COLOMBES

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

La composition du Comité de Programme de la Plateforme d'Essais de COLOMBES telle que jointe en annexe

APPROUVE : en principe, sous réserve d'un nouvel examen par les Commissions chargées de l'attribution des aides

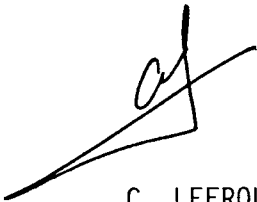
1. les orientations du programme 1981-1982 proposées par le Comité de Programme, notamment les actions nouvelles liées au IVème Programme d'intervention de l'Agence et l'opération de développement de procédés anaérobie
2. les propositions du Comité de Programme concernant l'organisation des moyens de la Plateforme, à savoir :
 - une indemnité de 5 000,00 F par mois (valeur au 1er janvier 1981) pour les travaux de thèses ou de stages égaux ou supérieurs à un an

- le renforcement des moyens de la Plateforme par la mise à disposition de personnel d'organismes extérieurs, tant privés que publics, pour exécuter les thèmes d'études et d'essais découlant des orientations nouvelles du IVème Programme
 - la gestion, par l'intermédiaire de comptes Ressources Affectées, des opérations financées avec le concours d'organismes tiers
3. l'individualisation des dépenses de l'Agence concernant la Plateforme pour le compte rendu d'activité 1981 et pour le projet de budget 1982

DEMANDE

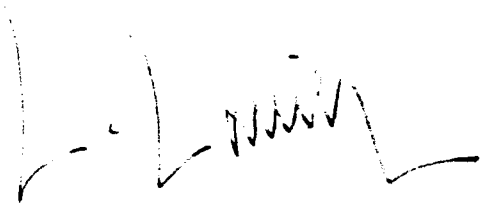
au Directeur de l'Agence d'étudier les solutions envisageables concernant une extension des locaux actuels de la Plateforme.

LE SECRETAIRE
DIRECTEUR DE L'AGENCE



C. LEFROU

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L. LANIER

COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMME
DE LA PLATEFORME D'ESSAIS DE COLOMBES

- Au titre du Conseil d'Administration de l'Agence

Président	M. PERNIN
Vice-Président	M. RICHARD
Représentants de l'Administration :	
	M. PERIGAUD
	M. TALON
	M. CHAMBOLLE
	M. ROUSSELIN
	M. BRIZARD
Représentants des Collectivités locales :	
	M. TENAILLON
Représentants des Usagers :	
	M. COUPEZ
	M. HERANDE
	M. VINCENT

- Au titre de personnes compétentes

M. BALLAY	Ministère de l'Agriculture
M. BAZIN	Ex-Inspecteur Général de l'AFBSN
M. BEBIN	DEGREMONT
M. CASTEIGNAU	Fondation de l'Eau
M. COULOMB	SLEE
M. DAUTAIS	CEREDE
M. DELATRONCHETTE	DERU Ile-de-France
M. DIVET	OTV
M. FAUVEAU	Chef du Service Technique Assainissement Ville de Paris
M. 1e Président	Chambre Syndicale Nationale des Entreprises et Industrie de l'Hygiène Publique (CSNHP)
M. LECLERC	CTGREF Ile de France
M. TENIERE-BUCHOT	DGRST

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 81-6 DU 25 FEVRIER 1981
RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION
DE REDEVANCES IMPAYEES DANS LES DELAIS IMPARTIS

Le Conseil d'Administration

- Vu les demandes de remises gracieuses de majoration de redevances déposées par des redevables ,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 février 1981,

D E L I B E R E

Article unique

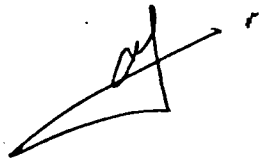
Les demandes de remise gracieuses de majoration de redevance font l'objet des décisions relevées dans le tableau ci-après :

N° de compte	Nom du Redevable	Décision
170 077 S	Grantil - 51000 Châlons sur Marne	Remise totale
130 578 H	Société Nouvelle d'Exploitation COLOR-SNEEC 77530 Vaux le Penil	Remise de 50 % pour 1978 Rejet pour 1979
33 203 R	Ets Filtrant de St Maur - 94340 Joinville le Pont	Remise de 50 %
45 001 P	Préfecture de Paris - Usine d'Eau d'Orly - 75014 Paris	Remise de 50 %
33 041 P	Société Nouvelle Perrote Poulard - 76202 Dieppe	Remise totale
27 939	Sté Stare - 60150 Thourotte	Rejet
12 744 C	Coopérative Agricole - 89390 Ravières	Rejet
10 807 X	S.A. Firestone France - 76 Lillebonne	Remise totale
4 251	Sté des Fonderies et Ateliers de Rondonnai - 61190 Rondonnai	Remise totale

.../...

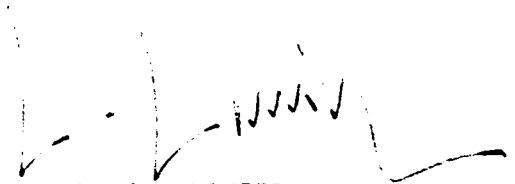
de compte	Nom du Redevable	Décision
2 340 U	Laiterie Fromagerie du Val d'Ay - 50430 Lessay	Remise totale pour 1976 et 1977
	La Générale Sucrière - 14630 Gagny	Remise de 50 % pour 1978 Remise totale

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président,
du Conseil d'Administration



Lucien LANIER

DELIBERATION N° 81-7 DU 25 FEVRIER 1981

AIDE AU LOGEMENT ATTRIBUEE SOUS FORME
DE PRETS AU PERSONNEL DE L'AGENCE

Modificatif à la délibération n° 70-10 du 27 Mai 1970 modifiée par la délibération n° 78-16 du 30 novembre 1978.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de Bassin "Seine-Normandie" délibérant valablement.

- Vu les articles 9 et 10 du décret n° 66-700 du 14 Septembre 1966 relatif aux Agences de Bassin, notamment en ce qui concerne les mesures se rapportant à l'organisation générale de l'Agence,

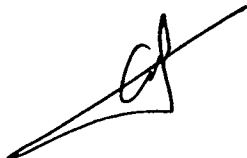
DECIDE :

ARTICLE 1

Le 1er alinéa de l'article 3 de la délibération n° 70-10 du 27 Mai 1970 est modifié et remplacé par le texte suivant :

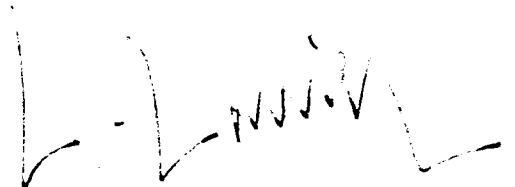
"Le montant des prêts accordés est fonction des demandes. Il ne peut dépasser la somme de 23 000 F. Il peut cependant être porté à 31 000 F pour les agents chargés de famille et dans certains cas sociaux".

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président du
Conseil d'Administration



Lucien LANIER

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 81-8 DU 25 FEVRIER 1981
RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE D'UNE REDEVANCE PRELEVEMENT

Le Conseil d'Administration

- Vu la demande de remise gracieuse de redevance prélèvement déposée par la Société Chimique de La Courneuve,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Redevances du 17 février 1981

D E L I B E R E

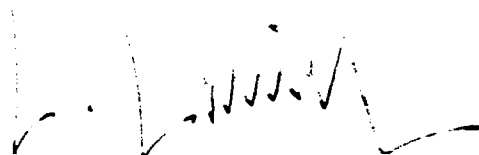
Le Conseil d'Administration accorde à la Société Chimique de La Courneuve la remise gracieuse des redevances prélèvement pour les années 1969 à 1974 pour un montant de 13 058 Francs.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président du
Conseil d'Administration



Lucien LANIER

DELIBERATION N° 81-9 DU 25 FEVRIER 1981

RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE DE REDEVANCES POLLUTION

Le Conseil d'Administration

- Vu les demandes de remises gracieuses de redevances pollution présentées par les Communes de Saint Martin la Garenne (78), Dun les Places (58) et Anglure (51),

D E L I B E R E

Le Conseil d'Administration accorde les remises gracieuses des redevances pollution suivantes :

- Commune de Saint Martin la Garenne (78)

Titre n°	5381 du 25 Novembre	1971	1 105 F,85
Titre n°	5376 du 21 Août	1972	1 481 F,36
Titre n°	6107 du 21 Mai	1973	1 508 F,67
Titre n°	2400 du 15 Mars	1974	1 481 F,00
Titre n°	11798 du 31 Janvier	1976	262 F,00
			<hr/>
			5 838 F,88

- Commune de Dun les Places (58)

Titre n°	4719 du 21 Août	1972	2 669 F,25
Titre n°	5480 du 21 Mai	1973	1 701 F,99
Titre n°	1786 du 15 Mars	1974	2 669 F,00
Titre n°	2337 du 21 Avril	1975	2 669 F,00
			<hr/>
			9 709 F,24

- Commune d'Anglure (51)

Titre n°	778 du 26 Août	1969	693 F,00
Titre n°	2669 du 27 Mars	1970	519 F,75
Titre n°	6998 du 15 Février	1971	519 F,75
Titre n°	4453 du 25 Novembre	1971	1 718 F,14
Titre n°	4510 du 21 Août	1972	2 921 F,57

Titre n°	5273 du 21 Mai	1973	3 437 F,43
Titre n°	1590 du 15 Mars	1974	2 921 F,00
Titre n°	11070 du 31 Janvier	1976	516 F,00
Titre n°	2143 du 21 Avril	1975	2 921 F,00
Titre n°	10312 du 15 Octobre	1976	817 F,00

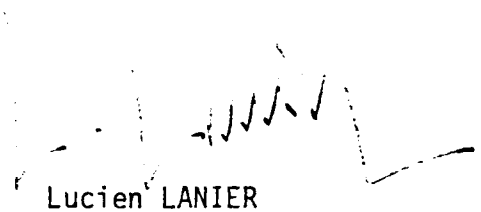
16 984 F,64

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration



Lucien LANIER